



Yves Perrier
Président de l'AFG

Assises Européennes de la Gestion *European Congress of Asset Management*

JEUDI 13 OCTOBRE 2016

Pavillon Vendôme, Paris

EDITO

L'industrie de la gestion d'actifs au service de la croissance

L'AFG a organisé le 13 octobre 2016 ses premières « **Assises Européennes de la Gestion** », et nous nous félicitons du succès de cette première édition. La qualité des intervenants, la richesse des débats, un auditoire composé de grandes figures de la Place et de l'industrie européenne ont donné à cette manifestation une dimension inédite, conforme à l'ambition de la profession de bâtir ensemble une industrie européenne de la gestion d'actifs au service de la croissance.

Nous avons souhaité donner à ces Assises une véritable dimension européenne parce que l'Europe est aujourd'hui à la **croisée des chemins** et que nous sommes convaincus que l'industrie de la gestion d'actifs peut contribuer à répondre aux défis auxquels elle est confrontée.

► **Le premier défi pour l'Europe c'est bien entendu le Brexit.**

Le Brexit a eu lieu, nous le regrettons, mais il faut en tirer les conséquences. L'industrie financière est une composante essentielle de la construction européenne. Le Brexit peut et doit être une opportunité pour renforcer l'Union Européenne en général, son industrie financière et l'Asset Management en

particulier. Pour cela deux conditions sont nécessaires.

Premier défi, l'Union européenne doit s'affirmer davantage comme une puissance qui défend ses intérêts légitimes et non comme un marché ouvert à tous sans réciprocité. Le Royaume-Uni ne doit pas continuer à disposer du **passport financier**. C'est simplement la conséquence logique de son choix de ne plus partager les règles de l'Union Européenne. Une coopération basée sur les intérêts mutuels de l'Union Européenne et du Royaume-Uni devra être organisée, qui devra s'établir sur des bases conformes aux intérêts des pays membres de l'Union.

Le système de régulation européen doit évoluer et adapter son contenu et ses modalités d'application au contexte et aux enjeux. Si le renforcement de la réglementation était nécessaire après la crise de 2007, trop de réformes sont déconnectées des enjeux réels de l'Europe et notamment de celui de la croissance ; trop de réglementations privilégient la substance sur la forme et deviennent illisibles, et ne tiennent pas suffisamment compte des contextes spécifiques de chaque pays.

► **Le second défi pour l'Europe c'est la croissance**

Seule la croissance permettra de résorber l'excès de dettes accumulées, de résorber le chômage, de préserver un système de protection sociale unique au monde, notamment en matière de santé et de retraite et d'assurer la stabilité sociale et politique de l'Europe.

Notre métier, la gestion d'actifs, a un rôle à jouer pour faire face à ces défis. Notre mission première c'est de servir efficacement les investisseurs, institutionnels ou particuliers, en définissant des solutions d'investissements ou d'épargne conformes à leurs objectifs en termes de rendement et de risque. Mais, en même temps, notre métier joue un rôle majeur dans le développement économique, car il est au carrefour des besoins de placements des investisseurs et des besoins de financements des entreprises, en dettes ou en fonds propres. Notre métier a un rôle essentiel à jouer pour la conception de solutions d'épargne pour la retraite qui vont constituer un thème majeur, compte tenu de la démographie européenne. L'industrie de la gestion en Europe est forte et constitue un véritable atout européen.

L'Asset management, un atout pour l'économie européenne

*Asset Management,
a strength for the European economy*



L'ASSET MANAGEMENT, UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Didier Le Menestrel, Président de La Financière de l'Échiquier et de la mission Compétitivité de l'AFG, a lancé les débats de la première séquence consacrée à ce thème, qui réunissait Agnès Romatet-Espagne, Directrice des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme au Ministère des Affaires étrangères, Alexander Schindler, Président de l'EFAMA et Membre du Conseil exécutif de l'Union Asset Management Holding AG, Giordano Lombardo, Vice-Président d'Assogestioni et Directeur général de Pioneer Investment.

« *L'asset management est aujourd'hui, sur notre Place, une industrie innovante et compétitive, fondée sur un vivier de talents reconnu et un écosystème performant, qui joue un rôle majeur dans le développement de l'économie et est une force pour l'ensemble de l'Europe continentale* » a notamment souligné Didier Le Menestrel.

« *Les fonds d'investissement sont probablement l'un des meilleurs exemples à ce jour du bon fonctionnement du marché unique de l'Union européenne dans le domaine des services financiers, même si des progrès doivent être encore faits pour lesquels l'Efama vient de faire des propositions à la Commission européenne* » souligne Alexander Schindler. Il

insiste aussi sur l'importance de la formation, de l'investissement responsable et de l'épargne retraite collective et individuelle.

Une priorité, approuve Giordano Lombardo, est en effet de créer des plans d'épargne retraite pan-européens capables de drainer l'épargne vers des investissements de long terme, et notamment dans l'économie réelle : *small/mid caps*, infrastructures Comme l'Efama et tous les professionnels, il salue l'annonce faite fin septembre par la Commission européenne de son intention de publier en 2017 un projet visant à développer des PEPP-Pan-European Personal Pensions qui permettront une « portabilité » entre pays européens.

Agnès Romatet-Espagne a souligné la nécessité pour les professionnels de multiplier les efforts de pédagogie auprès des publics européens et au-delà des frontières de l'Europe. Les pouvoirs publics français, et tout particulièrement le Ministère des Affaires étrangères via ses relais au sein des ambassades, vont pour leur part jouer un rôle accru de promotion du savoir-faire français et, plus globalement, de la capacité de l'asset management d'être un facteur clé de croissance en Europe. Elle a souligné l'importance, dans le contexte international, de la réciprocité.



Extraits de l'intervention d'Odile Renaud-Basso Directrice générale du Trésor

La présence d'une industrie de la gestion d'actifs forte à Paris est non seulement un atout pour la France, mais c'est un atout

pour l'Europe.

Son savoir-faire est reconnu aussi bien dans la gestion spécialisée – infrastructure, capital-investissement, investissement responsable et vert – que dans la gestion traditionnelle. Les travaux du groupe FROG, associant professionnels et régulateurs, sont un bel exemple que je voudrais saluer.

Courroie de transmission entre l'épargne et les besoins de financement des entreprises, la gestion joue un rôle clé. Pour être efficaces et stables, les nouvelles sources de financement « par le marché » devront s'appuyer sur une épargne abondante, stable et orientée vers le long terme, et c'est le rôle des pouvoirs publics en France, et en Europe notamment dans le cadre de l'Union des Marchés de Capitaux, que de favoriser cette orientation.

Le gouvernement a engagé des travaux visant à permettre la distribution des parts de fonds via la « Blockchain », ce qui pourrait faciliter leur commercialisation à l'étranger.



Extraits de l'intervention de Valdis Dombrovskis, Vice-président de la Commission européenne

Nous souhaitons que l'Union des Marchés de Capitaux propose plus

d'options aux personnes qui souhaitent épargner en vue de leur retraite. Nous aurons recours à une consultation publique pour déterminer s'il est possible de créer un produit européen d'épargne retraite individuel, simple et compétitif.

Dans le cadre de l'Union des Marchés de Capitaux, la Commission européenne travaille également au renforcement des marchés européens du capital-risque afin d'en accroître l'échelle et d'offrir une plus grande diversité ainsi qu'un choix plus large.



Extraits de
l'intervention
d'Enrico Letta,
Ancien Premier
ministre italien, Doyen
de l'Ecole des Affaires
internationales (PSIA)
de Sciences Po Paris

*Le Brexit : Une situation
sans précédent, qui
pose des questions sans
réponse à ce jour :*

- ▶ Comment va s'opérer la sortie du Royaume-Uni ?
- ▶ Quelles nouvelles relations seront mises en place entre le Royaume-Uni et l'Europe ?
- ▶ Quelles seront les réactions des autres pays européens, dans un contexte d'année électorale pour nombre d'entre eux ?

La relance de l'Union européenne est essentielle et doit être gérée séparément des questions techniques liées au Brexit.

Pour relever le défi de la croissance, il est nécessaire de compléter les dispositifs post-crise mis en place en 2012-2013 (Union bancaire, Mécanisme européen de stabilité,...).

Il faut notamment renforcer l'architecture de l'Euro, doubler le plan Juncker et le rendre plus efficace, et trouver de nouveaux outils.

Nous souhaitons faire tomber les barrières à l'investissement, donner la possibilité aux entreprises de vendre sur des marchés plus vastes et permettre aux consommateurs, où qu'ils se trouvent au sein de l'UE, de trouver les produits qui leur conviennent.

Par rapport à d'autres juridictions, les gestionnaires d'actifs européens sont déjà soumis à des exigences réglementaires très pointilleuses destinées à limiter le risque systémique. Tel est le cas pour les OPCVM comme pour les FIA.

Nous devons envisager des ajustements pour accroître le financement de l'économie dans son ensemble. Nous devons voir s'il est possible de rendre la législation plus équilibrée et si la charge de la conformité peut être allégée pour les entreprises.

L'expertise des gestionnaires d'actifs européens est précieuse. Nous avons la possibilité de nous en servir, de libérer le plein potentiel du marché unique et de soutenir la croissance en Europe.



L'ASSET MANAGEMENT, UNE SOLUTION POUR LA CROISSANCE

Daniel Roy, Président du directoire de la Banque Postale AM et de la commission Actifs non cotés de l'AFG, coordonnait ce débat, entouré d'Odile Renaud-Basso, Directrice générale du Trésor, de Steven Maijoor, Président de l'European Securities and Markets Authority (ESMA), de Philippe Salle, Président directeur général du groupe Elior et de Christophe Bavière, Président d'Idinvest Partners et du comité technique Capital Investissement de l'AFG.

Daniel Roy a rappelé la force de l'industrie de l'asset management dans le monde. Son rôle est majeur : l'allocation du capital, la fabrication de solutions dans une logique actifs/passifs, l'approvisionnement des marchés en liquidité, la gestion des risques et/ou de la volatilité. La gestion d'actifs porte cinq responsabilités fondamentales : l'arbitrage Court Terme/ Long Terme ; les équilibres géographiques ; l'allocation sectorielle et d'entreprise ; l'arbitrage secteur public/ secteur privé ; la promotion des bonnes pratiques. « Les gestionnaires d'actifs croient aux vertus du marché, mais le cadre réglementaire doit être clair et la fiscalité équilibrée. »

Philippe Salle a souligné que si une entreprise comme la sienne ne rencontre pas aujourd'hui de difficulté pour se financer, il était essentiel pour l'avenir que l'industrie de l'asset management puisse

accroître ses apports de capitaux à l'économie, ce qui passe par la création de véritables fonds de pension mobilisant l'épargne de long terme.

« Le cycle de l'innovation est de plus en plus global et de plus en plus rapide » et les besoins en financement des PME/ETI s'accroissent, confirme Christophe Bavière. Cette situation d'urgence ne touche pas que les entreprises innovantes, mais aussi les PME « classiques ».

Steven Maijoor, soulignant le rôle majeur de l'asset management dans la connexion entre épargnants et entreprises, a invité les professionnels européens à continuer à réduire leurs coûts, en particulier de distribution, à améliorer la transparence de l'information – condition de la confiance des épargnants – et à développer l'usage des nouvelles technologies.

« L'allocation de l'épargne doit concilier les intérêts des épargnants et le bon financement de l'économie ». Pour Odile Renaud-Basso, il faut être vigilants sur la stabilité financière et favoriser un déploiement des investissements vers le long terme par une fiscalité et une réglementation adaptées.

Tous s'accordent sur la nécessité pour l'industrie de l'asset management d'offrir aux épargnants des solutions d'investissement adaptées à leurs souhaits de profil rendement / risque, et d'être un moteur de financement pour l'économie.



L'Asset management,
une solution pour l'épargne retraite
Asset Management, a solution for pension savings

Envoyez vos questions par SMS au +336 44 63 07 23
Text your questions to +336 44 63 07 23



L'ASSET MANAGEMENT, UNE SOLUTION POUR L'ÉPARGNE RETRAITE

Joanne Segars, PensionsEurope, Directrice générale de la Pensions and Lifetime Savings Association, Allan Polack, Président directeur général du groupe danois PFA Pension et Guillaume Prache, Délégué général de Better Finance participaient à ce débat coordonné par Philippe Setbon, Directeur général de Groupama AM et Président de la commission Solutions d'épargne de l'AFG.

A l'heure où les systèmes de retraite par répartition sont mis à mal par les effets de la démographie, l'asset management doit apporter des solutions structurelles garantissant la pérennité des systèmes de retraite. L'allocation du capital est au cœur des dispositifs.

« Il nous faut concevoir aujourd'hui des produits accessibles aux futures générations, dans un contexte qui sera différent. Nous devons intégrer les risques dans une optique de long terme, et apporter des solutions d'épargne retraite collective et individuelle, et le projet PEPP va dans le bon sens » résume Allan Polack, insistant sur l'importance d'offrir un choix adapté aux épargnants.

Guillaume Prache, en tant que représentant des épargnants européens, a appelé son sou-

hait de pouvoir disposer de « produits simples, standardisés, peu coûteux et transparents ». Face à l'ampleur des besoins, il approuve lui aussi le projet PEPP et n'hésite pas à affirmer que « l'asset management est à la veille d'un âge d'or » si elle sait améliorer son offre et sa compétitivité.

Joanne Segars a souligné que les *assets managers* jouent au Royaume-Uni un rôle important en matière de retraites collectives et individuelles, à prestations comme à contributions définies, indirectement en tant que prestataires des fonds de pension et de façon croissante directement. Il leur faut en conséquence continuer à mieux informer sur leurs performances et leurs coûts et progresser en matière de gouvernement d'entreprise et d'investissement responsable.

L'ensemble des participants soutiennent le projet de la Commission européenne de mise en place du Pan-European Personal Pension product-PEPP. Ce projet rejoint les propositions formulées par l'AFG en matière de retraites complémentaires : un produit investi à long terme, individuel, qui s'adresse au plus grand nombre, et flexible, permettant une sortie en rente ou en capital.



Extraits de l'intervention de Benoît de Juvigny, Secrétaire général de l'AMF

La gestion est une industrie forte et en croissance structurelle, disposant d'un bassin d'épargne important, bénéficiant d'un environnement de grande qualité et totalement intégré dans le marché européen.

Elle est un contributeur essentiel au financement de l'économie.

Le régulateur est pleinement impliqué, aux côtés de l'industrie, dans la compétitivité et la promotion de la Place, notamment via l'initiative FROG. Il accompagne l'ensemble des acteurs dans le déploiement de leurs activités : création de la division FINTECH, mise en œuvre du programme AGILITY, mise en place du dispositif 2WeekTicket.

La protection des investisseurs est essentielle. Au niveau européen, il faut continuer à promouvoir la transparence et la pertinence de l'information sur l'ensemble des produits d'épargne. PRIIPS poursuit un objectif essentiel dont les normes de règlement techniques restent à clarifier par la Commission européenne et ne doit pas entrer en vigueur dans la précipitation. Le dispositif de passeports transfrontières pour les fonds fonctionne bien. Il peut être amélioré mais sans oublier qu'il repose sur la confiance des investisseurs ce qui implique que les autorités nationales puissent notamment superviser la documentation commerciale des fonds vendus depuis l'étranger.

L'AMF joue un rôle leader dans la réflexion internationale en cours sur les risques potentiels que pourrait représenter la gestion d'actifs pour la stabilité financière. Les régulateurs en charge de la stabilité prennent conscience des spécificités propres à ce métier : les fonds et les sociétés de gestion ne peuvent pas être traités comme des banques.

La réglementation doit aussi permettre à la gestion d'actifs de contribuer au financement de l'économie. C'est l'un des enjeux au cœur des réflexions européennes sur l'Union des Marchés de Capitaux. Au niveau français nous avons agréé les premiers Eltifs européens et plus de 40 sociétés de gestion sont habilitées en matière de sélection de créances et/ou en octroi de prêts.



31, rue de Miromesnil
75008 Paris
Tél. 01 44 94 94 00
Fax. 01 42 65 16 31
www.afg.asso.fr

Directeur de publication : Pierre Bollon
Rédactrice en chef : Alexandra Imbert
Création et Maquette : Sabine Charrier
Imprimeur : AFG - N° ISSN : 2262-8061